


 FEDERATIVE REPUBLIC OF BRAZIL
 MINISTRY OF AGRICULTURE, LIVESTOCK AND SUPPLY - MAPA
 SECRETARIAT OF ANIMAL AND PLANT HEALTH- SDA
 INSPECTION DEPARTMENT OF ANIMAL PRODUCTS - DIPOA
 FEDERAL INSPECTION SERVICE - SIF

CERTIFICAT SANITAIRE VETERINAIRE RELATIF A EXPORTATION AU ROYAUME DU MAROC DE LA GELATINE DE RUMINANTS DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

#subst_ing#

CERTIFICAT VÉTÉRINAIRE SUR LE MAROC

I.1. Expéditeur (nom, adresse et téléphone): #remetente#	I.2. N° Du référence du certificat: #nr_certif#
	I.3. Autorité centrale compétente: Ministère de l'Agriculture, Bétail et d'Approvisionnement - MAPA
	I.4. Autorité locale compétente: FEDERAL INSPECTION SERVICE - SIF n° #sif#
I.5. Destinataire: (nom, adresse et téléphone): #consignatario#	
I.6. Pays d'origine: BRESIL	
I.7. Lieu d'Origine: (nom, numéro d'agrément et adresse): #remet_mat#	I.8. Lieu de destination: #local_dest#
I.9. Lieu de chargement: #local_carreg#	I.10. Date du départ: #data_exp_estrang#
I.11. Moyens de transport ⁽¹⁾ : #transporte_estrang# Identification: #nome_navio#	I.12. Température produits ⁽²⁾ : #temperatura_estrang#
I.13. Quantité totale: #numero_estrang#	I.14. Nombre total de conditionnements: #pecas_estrang#
I.15. N° du scellé: #lacre#	I.16. N° du conteneur : #containei#
I.17. Marchandises certifiées aux fins de ⁽³⁾ : #fins_estrang#	

I.18. Identification des marchandises

Description du produit	Type de traitement	Atelier de transformation	Nombre de conditionnement	Type de conditionnement	Poids net	Numéro de lot	Date de production	Date de péremption
#corte_1_estrang#	#trat_1#	#des_1#	#pecas_1#	#embalagem_1_estrang#	#peso_1#	#lote_1_estrang#	#data_prod_1_estrang#	#data_venc_1_estrang#
#corte_2_estrang#	#trat_2#	#des_2#	#pecas_2#	#embalagem_2_estrang#	#peso_2#	#lote_2_estrang#	#data_prod_2_estrang#	#data_venc_2_estrang#
#corte_3_estrang#	#trat_3#	#des_3#	#pecas_3#	#embalagem_3_estrang#	#peso_3#	#lote_3_estrang#	#data_prod_3_estrang#	#data_venc_3_estrang#

Verification a: www.agricultura.gov.br/csi
 CACHET OFFICIEL

Code d'authentification: #cod_cert#

 Signature et cachet du vétérinaire officiel

(Lieu et date)

1 - Remplir avec avion, navire, wagon, véhicule routier u autres.
 2 - Remplir avec Ambiante, Réfrigérée u Congelé.
 3 - Remplir avec Consommation humaine u alimentation animale.
 Modèle d'accord le N° XXX/XXXX/CGPE DIPOA (français) 1/2




L'inspecteur officiel soussigné certifie que la gélatine, objet du présent certificat remplit les conditions sanitaires suivantes :

1. Proviens d'animaux originaires de propriétés rurales qui ne se trouvaient pas sous restriction de circulation imposée par le Service Vétérinaire Officiel en vertu de la notification d'épisodes sanitaires.
2. Proviens d'animaux qui n'ont pas été éliminés dans le cadre d'un programme d'éradication de maladies :
3. Issue d'animaux abattus dans un abattoir agréé, et dont les viandes ont été jugées propres à la consommation humaine suite à l'inspection ante e post mortem :
4. A été préparée dans un établissement agréé par l'autorité compétente et appliquant un programme d'autocontrôle fondé sur les principes HACCP, tel que fixé par les recommandations du Codex Alimentarius ou un système équivalent :
5. A été manipulée, préparée, transformée, conditionnée, transportée et stockée de façon hygiénique dans le respect des exigences sanitaires en la matière :
6. A été produite par une méthode qui assure :
 - que toute la matière osseuse a été soumise à un procédé de lavage par pression pour l'extraction de graisse et la déminéralisation acide, suivi d'un traitement alcalin ou acide, filtration et stérilisation à une température minimale de 138°C pour une période non inférieure à 4 secondes.
 - que toutes les autres matières premières (tendons, peaux et ligaments) ont été soumises à un traitement acide ou alcalin ou les deux, suivi d'un ou de plusieurs lavages pour l'ajustement du pH. L'extraction du produit se fait par plusieurs chauffages successifs suivis d'une purification, filtration et stérilisation à une température minimale de 138°C pour une période non inférieure à 4 secondes.
7. Selon les plans de surveillance de résidus mis en place, la gélatine ne renferme pas de résidus d'antibiotiques, d'anticoagulants, d'hormones, de pesticides, d'éléments radioactifs, médicaments et polluants en quantité excédant les niveaux admissibles, susceptibles de la rendre dangereuse ou nocive pour la santé humaine.
8. Est en vente libre dans le pays d'origine.
9. A été transportée dans des moyens de transport agréés pour le transport des produits périssables conformément aux exigences en vigueur.

Vérification à: www.agricultura.gov.br/csi
CACHET OFFICIEL

Code d'authentification: #cod_cert#

Signature et cachet du vétérinaire officiel

(Lieu et date)

Modèle d'accord le N° XXX XXXX CGPE DIPA (français)

2 2